



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2018-90009

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint et greffier de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **3 juillet 2018**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2018-90009**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du terrain situé au 365, rue des Pins, concernant le lot 5 793 900 dans la zone H-07, vise la construction de deux bâtiments secondaires en cour avant. Les tableaux 4 et 12 de l'article 7.1 du *Règlement de zonage 352* autorisent la construction d'un garage détaché et d'un abri d'auto en cours arrière, latérale et avant secondaire. L'élément dérogatoire est donc une demande de construction d'un garage détaché et d'un abri d'auto en cour avant. En raison de la position de la résidence principale construite dans la partie arrière du plateau constructible du terrain, de la forte pente et de la présence des installations septiques de part et d'autre des côtés latéraux, il n'y a pas d'espace de construction possible autre que dans la partie avant.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **mardi 3 juillet 2018 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick, Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 7^e JOUR DE JUIN 2018

Le directeur général adjoint et greffier,
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA